

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2011

PROCÈS-VERBAL

Le dix huit janvier deux mil onze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^r Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, GABILLY, FUMARD, BRARD, Mme CLARYS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M^r VALLEE, M^{me} BLANLUET.

M^e Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Ecole

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de l'entretien qui s'est déroulé le 12 janvier dernier avec M^r l'Inspecteur d'Académie, concernant la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI Cinais Lerné Seully. Malgré l'argumentation développée par les trois Maires du RPI et par le Vice Président de CCRGV en charge des affaires scolaires, la suppression du poste a été confirmée sur la base d'une légère diminution actuelle des effectifs. Elle s'établirait, selon les propos de l'Inspecteur d'Académie, en privilégiant le travail en groupe des enseignants.

Le calendrier de la carte scolaire ayant été modifié pour cause d'élections, la décision définitive ne sera prise que le 14 avril 2011.

Outre l'amertume ressentie après avoir consenti des efforts financiers importants ces deux dernières années sur les bâtiments scolaires et leur environnement, il en résulterait alors :

- des effectifs plus nombreux dans les classes
- des classes recomposées avec des niveaux très différents
- des retombées économiques désastreuses
- des conséquences néfastes sur la gestion du personnel communal

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'élève avec force contre ce projet de suppression de poste dans le RPI Cinais Lerné Seully et demande que soit maintenus les cinq postes actuellement existants.

2°-Orientations budgétaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le montant des bases fiscales et le montant prévisionnel de la garantie de ressources ne seront reçus qu'à la fin du mois de mars 2011 et que le budget primitif devra être voté avant le 30 avril 2011.

De nombreuses incertitudes règnent encore sur les ressources dont disposera la Commune en cette année 2011.

Les grandes lignes entrevues dès maintenant sont les suivantes :

Fonctionnement :

- diminution générale du budget par rapport à 2010 de l'ordre de 10000 €
- maintien de l'enveloppe salariale
- grande importance donnée à l'autofinancement, susceptible en cette période de tarissement des subventions, de permettre des investissements dans la commune.

Investissement :

Disparition de la DGE et son remplacement par une subvention aux contours encore mal connus.

- réalisation d'une tranche d'éclairage public
- provision importante en vue des travaux d'effacement dans le bourg début 2012
- travaux d'entretien importants sur les bâtiments communaux
- travaux d'entretien de voirie indispensables après une dure période hivernale

3°- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP de 2011

Afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2011 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010 et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

4°- Nouveaux statuts du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire doit se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

5°-Règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'installation d'un limiteur de bruit, depuis le mois de décembre 2009, dans la salle polyvalente, nécessite une annexe à la convention de location indiquant le fonctionnement du système et précisant la responsabilité de l'utilisateur.

Après avoir délibéré sur le modèle d'annexe proposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'annexe à la convention de location de la salle polyvalente jointe à la présente délibération.

6° - Questions diverses

a-Site Web

Monsieur le Maire et Madame Christine Martin informent les membres du Conseil qu'un rendez-vous a été pris avec la société SC-Web en vue de la fourniture d'un devis concernant la réalisation d'un site Web propre à la commune. Ce projet permettrait d'entretenir, avec les habitants disposant d'une connexion Internet, une relation plus suivie et de fournir des informations en temps réel.

Cette création pourrait s'accompagner de la diffusion d'une feuille d'informations écrite, distribuée trimestriellement dans les boîtes à lettres.

b- démolition du mur limitant l'accès à la cour de la Mairie

Le muret en briques d'aspect disgracieux dans l'environnement bâti, situé à l'entrée de la cour de la mairie, sera remplacé par un ou deux bacs à fleurs.

c-renouvellement du contrat CAE- CUI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le contrat de Mme Laurence Barré se termine le 31 janvier 2011. Son renouvellement a été demandé auprès de Pôle Emploi. La réponse n'est pas encore connue à ce jour.

La séance est levée à 20h 30.